



FONTAINE-BERIOU  
AVOCATS

médicaAVOCAT



INFECTIONS  
NOSOCOMIALES



HÉPATITE C  
CONTRACTÉE PAR  
VOIE TRANSFUSIONNELLE



ERREURS MÉDICALES



ACCIDENTS DE  
VACCINATION



ACCIDENTS DE  
LA ROUTE



ACCIDENTS DE  
SPORTS ET DE SKI



VICTIMES D'AGRESSIONS  
ET D'ATTENTATS



ACCIDENTS DE  
LA VIE COURANTE

## COMMENT PRÉPARER MON EXPERTISE MÉDICALE ?

L'expertise médicale est un élément fondamental du dossier d'indemnisation.

Elle doit se préparer minutieusement.

### DEMANDER LA COPIE DE SON DOSSIER MÉDICAL :

Se reporter à la rubrique concernée du Site.

### RASSEMBLER TOUS LES DOCUMENTS ET IMAGERIES :

Votre AVOCAT vous guidera pour collecter en les classant par poste de préjudice, les différents éléments : préjudice corporel, préjudice professionnel, préjudice d'aide à la tierce personne....etc

Il faudra conserver tous les éléments et les classer au fur et à mesure.

### SE FAIRE ASSISTER :

L'expertise médicale amiable ou judiciaire sera un élément fondamental de votre dossier d'indemnisation.

L'assureur et/ou l'hôpital y sera la plupart du temps représenté par un avocat et un médecin conseil.

Vous devez impérativement vous faire assister par votre Avocat et/ou votre médecin conseil indépendant.

Ce sont les conclusions d'expertise qui serviront de base à votre indemnisation.



FONTAINE-BERIOU  
AVOCATS